

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A
- **Emploi de la substance / de la préparation** Révélateur pour films radiographiques
- **Producteur/fournisseur :**
DC Dental Central Großhandelsgesellschaft mbH
Carl-Zeiss-Str. 2
22946 Trittau
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0, Fax: +49 (0) 4154 / 8437-33
- **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0
E-Mail: joerg.heydorn@dental-central.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437 - 87
Herr Jörg Heydorn
(pendant le temps de bureau)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 68 Possibilité d'effets irréversibles.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8	1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone) Xn, Xi, N; R 22-40-41-43-68-50	5,0-10%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol Xn; R 22	5,0-10%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3	carbonate de potassium Xi; R 36/37/38	2,0-5,0%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium C, Xn; R 22-35	0,5-2,0%
CAS: 13047-13-7 EINECS: 235-920-3	4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidine-3-one Xn, Xi, N; R 22-43-51/53	< 0,5%
	Composant principal: eau	50-75%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :** Pas de symptômes connu

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Anhydre sulfureux (SO₂)
- **Equipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Indications complémentaires :**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-30°C
- **Classe de stockage :** LGK 12 (VCI-Concept)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1330-43-4 tétraborate de disodium anhydre

VME	1 mg/m ³
-----	---------------------

1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME	Valeur momentané: 2 mg/m ³
-----	---------------------------------------

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

(suite de la page 3)

- Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
 - **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméabilité: taux:
 ≥ 3 (60 min)
 - **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)
 - **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
 - **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	$> 100^{\circ}\text{C}$

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,317 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

· **Valeur du pH à 25°C:** 11,5

· Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· Teneur en solvants :

solvants organiques	5,1 %
eau :	57,1 %

· **Teneur en substances solides :** 36,9 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

(suite de la page 4)

· **Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë** :

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

Oral	LD50	320 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	365 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· **Effet primaire d'irritation** :

· **de la peau** : Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux** : Effet d'irritation.

· **Toxicité subaiguë à chronique** :

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Possibilité d'effets irréversibles.

· **Indications toxicologiques complémentaires** :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

L'Hydroquinone a été incluse en Allemagne dans le "TRGS 905" (Règlementations Techniques pour les Substances Dangereuses/Index des sub-stances cancérigènes et mutagènes ou substances dangereuses pour les systèmes de reproduction), et a été classé en "Catégorie 3" des sub-stances cancérigènes et mutagènes (3 = catégorie des substances les moins dangereuses). Les Commissions UE correspondantes n'ont pas encore examiné cette classification.

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité)** : non déterminé

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement** : non déterminé

· **Mobilité et potentiel de bio-accumulation** : non déterminé

· **Effets écotoxiques** : non déterminé

· **Toxicité aquatique** : non déterminé

· **Comportement dans des stations d'épuration** : non déterminé

· **Indications générales** :

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit** :

· **Recommandation** :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

*

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

(suite de la page 5)

· Catalogue européen des déchets

09 01 01 | bains de développement aqueux contenant un activateur

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

· Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

· Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

· Classe IMDG : -

· Polluant marin : Non

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

· Classe ICAO/IATA : -

· Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

hydroxyde de potassium

· Phrases R :

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

· Phrases S :

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil A

(suite de la page 6)

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	6,1
NK	5,1

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 35 Provoque de graves brûlures.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

· **Sources.**

directives CE applicables:

- 1999/45/EC dernière changement 2006/8/EC
- 67/548/EC dernière changement 2004/73/EC (29. ATP)

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B
- **Emploi de la substance / de la préparation** Révélateur pour films radiographiques
- **Producteur/fournisseur :**
DC Dental Central Großhandelsgesellschaft mbH
Carl-Zeiss-Str. 2
22946 Trittau
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0, Fax: +49 (0) 4154 / 8437-33
- **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0
E-Mail: joerg.heydorn@dental-central.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437 - 87
Herr Jörg Heydorn
(pendant le temps de bureau)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol	Xn; R 22	25-50%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique, d'une concentration	C; R 10-35	15-20%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthane-1,2-diol	Xn; R 22	2,0-5,0%
CAS: 92-43-3 EINECS: 202-155-1	1-phényl-3-pyrazolidone	Xn, N; R 22-51/53	1,0-2,0%

- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin** :
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître** : Pas de symptômes connu

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés** :
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- **Equipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles**:
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
- **Mesures pour la protection de l'environnement** :
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération** :
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Indications complémentaires** :
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation** :
- **Précautions à prendre pour la manipulation**:
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions**: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 2)

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-30°C
- **Classe de stockage :** LGK 12 (VCI-Concept)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-19-7 acide acétique, d'une concentration

VME	Valeur momentanée: 25 mg/m ³ , 10 ppm
-----	--

107-21-1 éthane-1,2-diol

VME	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants en caoutchouc synthétique

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 3)

Valeur pour la perméabilité: taux:

≥ 3 (60 min)

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	acidulée

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100°C

· **Point d'éclair :** > 70°C

· **Température d'inflammation :** 345°C

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

inférieure :	0,7 Vol %
supérieure :	22,0 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,101 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

· **Valeur du pH à 25°C:** 2,3

· Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· Teneur en solvants :

solvants organiques	47,6 %
eau :	43,8 %

· **Teneur en substances solides :** 6,6 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral	LD50	12565 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	11890 mg/kg (rabbit)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Toxicité subaiguë à chronique :** Pas de symptômes connus

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

· **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :** non déterminé

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé

· **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** non déterminé

· **Effets écotoxiques :** non déterminé

· **Toxicité aquatique :** non déterminé

· **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit :**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

09 01 01	bains de développement aqueux contenant un activateur
----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 5)

- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No ONU** UN 3265
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION)
- **Remarques :** "Quantité limité" d'après chapitre 3.4 ADR

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 8
- **No ONU :** UN 3265
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ACETIC ACID)
- **Remarques :** "Limited quantity" according to chapter 3.4 IMDG

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 8
- **No ID ONU :** UN 3265
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation technique exacte :** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ACETIC ACID SOLUTION)
- **Remarques :** Packing Instruction PAX 818, CAO 820

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Entwicklerkonzentrat, Teil B

(suite de la page 6)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

2,2'-oxydiéthanol

· **Phrases R :**

22 Nocif en cas d'ingestion.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· **Phrases S :**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

· **Prescriptions nationales :**

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
II	15,2
NK	34,4

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.
22 Nocif en cas d'ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

· **Sources.**

directives CE applicables:

- 1999/45/EC dernière changement 2006/8/EC
- 67/548/EC dernière changement 2004/73/EC (29. ATP)

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fixateur pour films radiographiques
- **Producteur/fournisseur :**
DC Dental Central Großhandelsgesellschaft mbH
Carl-Zeiss-Str. 2
22946 Trittau
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0, Fax: +49 (0) 4154 / 8437-33
- **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0
E-Mail: joerg.heydorn@dental-central.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437 - 87
Herr Jörg Heydorn
(pendant le temps de bureau)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique, d'une concentration	C; R 10-35	2,0-5,0%
CAS: 7783-18-8 EINECS: 231-982-0	thiosulfate d'ammonium		25-50%
CAS: 7757-83-7 EINECS: 231-821-4	sulfite de sodium		2,0-5,0%
	Composant principal: eau		25-50%

- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :** Pas de symptômes connu

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Anhydride sulfureux (SO₂)
Oxyde d'azote (NOx)
- **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **Indications complémentaires :**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A

(suite de la page 2)

- **Température de stockage recommandée** : 5-30°C
- **Classe de stockage** : LGK 12 (VCI-Concept)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

64-19-7 acide acétique, d'une concentration

VME Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

- **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire** : non nécessaire.
- **Protection des mains** :
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures**:
Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméabilité: taux:
≥ 3 (60 min)
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés**: Caoutchouc naturel (Latex)
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non caractéristique

- **Modification d'état**
- **Point de fusion** : non déterminé

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A

(suite de la page 3)

· Point d'ébullition :	> 100°C
· Point d'éclair :	non applicable
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	1,31 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Valeur du pH à 20°C:	5
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	4,1 %
eau :	43,7 %
· Teneur en substances solides :	52,2 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
En cas d'action exercée par des lessives alcalines, dégagement d'ammoniac
- **Produits de décomposition dangereux :**
dioxyde de soufre
Ammoniac

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** Pas de symptômes connus
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** non déterminé

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A

(suite de la page 4)

- **Effets écotoxiques** : non déterminé
- **Toxicité aquatique** : non déterminé
- **Comportement dans des stations d'épuration** : non déterminé
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit** :
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

09 01 04	bains de fixation
----------	-------------------

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
EAK-No. 15 01 10
- **Produit de nettoyage recommandé** :
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)** : -

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)** :
- **Classe IMDG** : -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** :
- **Classe ICAO/IATA** : -

- **Indications complémentaires de transport** :
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE** :
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil A

(suite de la page 5)

- **Identification particulière de certaines préparations :**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels
- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
II	4,1

- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
10 Inflammable.
35 Provoque de graves brûlures.
- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle
- **Sources.**
directives CE applicables:
- 1999/45//EC dernière changement 2006/8/EC
- 67/548/EC dernière changement 2004/73/EC (29. ATP)
Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).
- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fixateur pour films radiographiques (additif)
- **Producteur/fournisseur :**
DC Dental Central Großhandelsgesellschaft mbH
Carl-Zeiss-Str. 2
22946 Trittau
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0, Fax: +49 (0) 4154 / 8437-33
- **Service chargé des renseignements :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437-0
E-Mail: joerg.heydorn@dental-central.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Tel.: +49 (0) 4154 / 8437 - 87
Herr Jörg Heydorn
(pendant le temps de bureau)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 10043-01-3 EINECS: 233-135-0	sulfate d'aluminium	Xi; R 38-41	10-15%
CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5	acide sulfurique	C; R 35	5,0-10%
	Composant principal: eau		80-90%

- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

(suite de la page 1)

- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :** Pas de symptômes connu

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Anhydre sulfureux (SO₂)
- **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Indications complémentaires :**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée** : 5-30°C
- **Classe de stockage** : LGK 12 (VCI-Concept)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

10043-01-3 sulfate d'aluminium

VME 2 mg/m ³

- **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire** : non nécessaire.
- **Protection des mains** :
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures**:
Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméabilité: taux:
 ≥ 3 (60 min)
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

(suite de la page 3)

· **Protection du corps** : Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non caractéristique

· **Modification d'état**

Point de fusion :	< 5°C
Point d'ébullition :	> 100°C

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,166 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

· **Valeur du pH à 20°C:** < 1

· **Viscosité :**

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

· **Teneur en solvants :**

solvants organiques	0,0 %
eau :	85,0 %

· **Teneur en substances solides :** 9,8 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Réactions dangereuses** Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

· **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Toxicité subaiguë à chronique :** Pas de symptômes connus

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

Irritant

(suite de la page 4)

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** non déterminé
- **Effets écotoxiques :** non déterminé
- **Toxicité aquatique :** non déterminé
- **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

09 01 04	bains de fixation
----------	-------------------

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
EAK-No. 15 01 10
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 8 Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No ONU** UN 3264
- **Groupe d'emballage :** III
- **Désignation du produit :** LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 28.02.2008

Version 3


Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

(suite de la page 5)

- | | |
|--|--|
| · Remarques : | "Quantité limitée" d'après chapitre 3.4 ADR |
| · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) : | |
|  | |
| · Classe IMDG : | 8 |
| · No ONU : | UN 3264 |
| · Label | 8 |
| · Groupe d'emballage : | III |
| · No EMS : | F-A,S-B |
| · Polluant marin : | Non |
| · Désignation technique exacte : | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID) |
| · Remarques : | "Limited quantity" according to chapter 3.4 IMDG |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : | |
|  | |
| · Classe ICAO/IATA : | 8 |
| · No ID ONU : | UN 3264 |
| · Label | 8 |
| · Groupe d'emballage : | III |
| · Désignation technique exacte : | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID) |
| · Remarques : | Packing Instruction
PAX 818, CAO 820 |

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux
 - Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
- 
Xi Irritant
- Phrases R :**
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - Phrases S :**
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - Prescriptions nationales :**
 - Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.02.2008

Version 3

Révision: 28.02.2008

Nom du produit DC X-Ray Set Fixierkonzentrat, Teil B

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

35 Provoque de graves brûlures.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

· Sources.

directives CE applicables:

- 1999/45//EC dernière changement 2006/8/EC

- 67/548/EC dernière changement 2004/73/EC (29. ATP)

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).**· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

F